



Qu'est ce que la carte ADA ?

La carte ADA est une **carte de paiement** uniquement, vous ne pouvez pas retirer de l'argent au distributeur, ni l'utiliser pour payer sur internet.

Elle vous est remise lors de votre **premier passage en préfecture (GUDA)**.

Vous recevrez une allocation (environ 7€ par jour) tous les mois, autour du 5ème jour.

Après réception de la carte, il faut attendre **30 à 45 jours** pour qu'elle soit activée.

Comment l'utiliser ?

Vous pouvez effectuer **25 paiements gratuits** par mois, dans certains magasins.

Un code secret vous est remis pour pouvoir utiliser votre carte :
vous ne devez le donner à personne.

Attention, si vous composez le mauvais code trois fois de suite, la carte se bloque.

Vous pouvez consulter le solde de votre carte en appelant le **05 32 09 10 10** ou via l'application **Upcohesia**.



Ma carte est bloquée, volée ou perdue, que faire ?

ETAPE 1. (Carte volée ou perdue) : faites opposition en appelant le

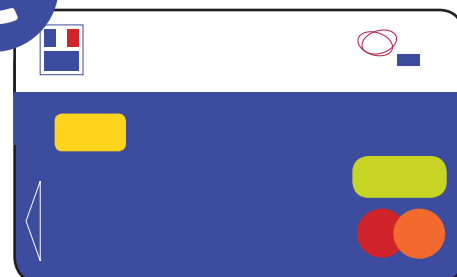
05 32 09 10 10



ETAPE 2. (Carte volée, perdue ou bloquée) Prenez **rendez-vous à l'OFII** de votre région de résidence pour la changer.

Pour prendre rendez-vous :

- Envoyez un email à votre OFII de votre région de résidence par email : vous aurez besoin des informations suivantes : **Nom, prénom, n° AGDREF (en haut du récépissé), et date de naissance.**
- En cas de problème, demandez de l'aide auprès d'un travailleur social de l'association qui vous héberge ou vous distribue votre courrier, ou en permanence juridique.



Je ne perçois pas d'argent de la part de l'OFII, pourquoi ?

Il existe plusieurs raisons pour lesquelles l'OFII peut couper votre ADA :



- lorsque vous **quittez votre hébergement ou la région où l'OFII vous a orienté** avant la date de sortie prévue, volontairement ou parce que vous n'avez pas respecté le règlement de l'établissement ;
- lorsque vous recevez une **réponse négative de l'OFPR**. Si vous faites un recours devant la CNDA, il faut envoyer une copie de la lettre d'enregistrement de votre recours CNDA à l'OFII, qui réactivera votre ADA ;
- lorsque vous recevez une **réponse négative de la CNDA**.

L'OFII peut également refuser d'accorder l'ADA à certaines personnes :

- les personnes en **réexamen** ;
- les personnes en **procédure accélérée** ;
- les personnes passées en **procédure normale après avoir été en procédure Dublin** ;
- **en cas de fraude**, pour les personnes ayant dissimulé des informations ou donné des informations mensongères.

Comment récupérer l'ADA ?

Si vous ne touchez pas ou plus l'ADA, vous pouvez faire **un recours**, il faut vous rendre en permanence juridique ou auprès d'un avocat.



Ecrire un email à l'OFII pour obtenir une nouvelle carte ADA

Si vous avez bloqué, perdu ou vous êtes fait voler votre carte ADA, après avoir fait opposition par téléphone vous pouvez vous même envoyer un email à l'OFII de votre région de résidence pour prendre rendez-vous pour la remise d'une nouvelle carte.

Pour ce faire vous pouvez utiliser le modèle de mail suivant :

Objet : Demande de rendez-vous

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser cet email car j'ai **bloqué/perdu/me suis fait voler (l'un des trois à choisir en fonction de votre situation)** ma carte ADA et souhaiterais prendre rendez-vous auprès de vos services pour en obtenir une nouvelle.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ma demande,

Cordialement,

Vos NOM et Prénom tels qu'écrits sur votre récépissé

Date de naissance : **vosre date de naissance telle qu'indiquée sur votre récépissé**

N°AGDREF : **le numéro qui se trouve en haut de votre récépissé**

Numéro de téléphone : **vosre numéro de téléphone**

Vous devez envoyer cet email à l'adresse mail de l'OFII dont vous dépendez :

PARIS (75)	asile.paris@ofii.fr
SEINE ET MARNE (77)	ADA77@ofii.fr
YVELINES (78)	asile.montrouge@ofii.fr
HAUTS-DE-SEINE (92)	
SEINE SAINT DENIS (93)	asile93@ofii.fr
VAL DE MARNE (94)	asile.creteil@ofii.fr
VAL D'OISE (95)	cergy@ofii.fr
RHÔNE (69)	lyon@ofii.fr
OISE (60)	amiens@ofii.fr

Si vous éprouvez des difficultés à contacter l'OFII par vous même et que vous désirez de l'aide, présentez ce message à un travailleur social ou une permanence juridique :

Bonjour,

Cette personne a bloqué, perdu ou s'est fait voler sa carte ADA et voudrait solliciter votre aide pour faire opposition et obtenir un rendez-vous auprès de l'OFII pour obtenir une nouvelle carte.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à sa demande,

Bien à vous,



L'équipe WATIZAT

Vous trouverez les adresses mail de tous les OFII en scannant ce QR Code :

